

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Suspension des poursuites. Exception pour le secteur du voyage (Mo.
20.3157)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Suspension des poursuites. Exception pour le secteur du voyage (Mo. 20.3157), 2020 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Wirtschaftsordnung	1

Abkürzungsverzeichnis

SECO Staatssekretariat für Wirtschaft
RK-NR Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats

SECO Secrétariat d'Etat à l'économie
CAJ-CN Commission des affaires juridiques du Conseil national

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftsordnung

MOTION

DATUM: 06.05.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite de la pandémie du Covid-19, le Conseil fédéral a décidé de **suspendre les poursuites** à partir du 18 mars 2020. Cette suspension a pris fin le 16 avril 2020. Néanmoins, la Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a estimé que cette suspension devrait être prolongée **pour le secteur du voyage** afin d'éviter des faillites massives. Dans cette optique, la CAJ-CN a décidé par 19 voix contre 3 et 2 abstentions de déposer une motion qui vise l'octroi d'une exception pour le secteur du voyage.

Le Conseil fédéral a rejoint les préoccupations de la motion. Il a donc proposé de l'accepter. Cette motion concrétise une table ronde entre le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), l'Office fédéral de la justice et des associations de défenses des consommateurs.

Les deux chambres ont adopté la motion à l'unanimité.¹

MOTION

DATUM: 10.06.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

La **motion** qui visait la **suspension des poursuites pour le secteur du voyage** a été **classée** par les deux chambres.

1) BO CE, 2020, pp.278 s.; BO CN, 2020, pp.530 s.; Communiqué de presse CAJ-CN du 29.04.2020; AZ, 7.5.20